

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions des articles 7 et 8 du Code des Organismes de Placements Collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société Millenium Obligataire SICAV au 31 Décembre 2015, qui font apparaitre un actif net de **13.216.510** Dinars pour un capital de **12.689.227** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,182** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 Décembre 2015 à **13.254.393** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **11.714.320** dinars, soit 88,38 % de valeurs mobilières et de **1.539.454** dinars soit 11,61 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 10,52 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Tunis, le 29 janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2015

(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	AU 31/12/2015	AU 31/12/2014
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	11 714 320	12 562 012
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		197 210	668 282
b - Obligations et valeurs assimilées		11 517 110	11 893 730
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	1 539 454	4 322 156
a - Placements monétaires		490 276	3 009 729
b - Disponibilités		1 049 178	1 312 427
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	619	12
a - Débiteurs divers		619	12
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		13 254 393	16 884 180
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	24 057	23 472
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	13 826	18 099
TOTAL PASSIF		37 883	41 571
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-1-6	12 689 227	16 253 447
CP 2 - Sommes distribuables		527 283	589 162
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	111
b - Sommes distribuables de la période		527 210	589 051
ACTIF NET		13 216 510	16 842 609
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 254 393	16 884 180

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2015

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	151 813	677 440	142 002	571 979
a - Dividende		-	44 333	-	-
b - Revenus des obligations et autres valeurs		151 813	633 107	142 002	571 979
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	6 224	95 168	41 240	108 099
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		6 224	73 470	30 479	65 514
d - Intérêts sur comptes courants		-	6 454	769	1 565
e - Revenu des autres placements monétaires		-	15 244	9 992	41 020
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		158 037	772 608	183 242	680 078
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	(24 057)	(110 798)	(27 420)	(108 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		133 980	661 810	155 822	571 831
CH 2 Autres charges	4-2-4	(5 106)	(26 133)	(8 201)	(31 720)
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 874	635 677	147 621	540 111
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(28 847)	(108 467)	85 656	48 940
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		100 026	527 210	233 277	589 051
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		28 847	108 467	(85 656)	(48 940)
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(9 205)	(68 873)	(2 006)	(22 397)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(8 768)	(32 440)	(2 006)	(24 287)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(46)	(33 844)	-	1 972
Frais de négociation de titres		(391)	(2 589)	-	(83)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		119 668	566 804	145 615	517 713

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
ARRETE AU 31 Décembre 2015
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	119 668	566 804	145 614	517 713
a - Résultat d'exploitation	128 874	635 677	147 621	540 111
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(8 768)	(32 440)	(2 006)	(24 287)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(46)	(33 844)		1 972
d - Frais de négociation de titres	(391)	(2 589)		(83)
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(556 410)	-	(485 899)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(808 309)	(3 636 492)	2 863 074	2 150 993
a – Souscriptions	3 641 787	21 327 882	9 137 332	33 332 385
- Capital	3 475 700	20 343 600	8 732 600	31 771 500
- Régularisation des sommes non distribuables	35 208	254 566	125 396	478 901
- Régularisation des sommes distribuables	130 879	729 716	279 336	1 081 984
b – Rachats	(4 450 095)	(24 964 374)	(6 274 258)	(31 181 392)
- Capital	(4 247 300)	(23 802 900)	(5 995 000)	(29 657 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(43 065)	(290 614)	(85 596)	(447 462)
- Régularisation des sommes distribuables	(159 731)	(870 860)	(193 662)	(1 076 029)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(688 641)	(3 626 098)	3 008 689	2 182 808
AN 4 - ACTIF NET				
a - en début de période	13 905 151	16 842 609	13 833 920	14 659 801
b - en fin de période	13 216 510	13 216 510	16 842 609	16 842 609
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS				
a - en début de période	133 370	160 247	132 871	139 111
b - en fin de période	125 654	125 654	160 247	160 247
VALEUR LIQUIDATIVE	105,182	105,182	105,104	105,104
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,88%	3,57%	0,95%	3,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2015 à 11.714.320 DT, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	114 290	115 030	0,87%
BTK 2012-1 B	500	28 573	28 757	0,22%
BTK 2012-1 B	8000	457 160	460 119	3,47%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 753	7,83%
EO ATL 2014-1	2800	224 000	234 365	1,77%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2009	4900	194 040	197 614	1,49%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2011	5500	440 000	459 049	3,46%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/2	2000	160 000	167 492	1,26%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	60 000	61 770	0,47%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,37%
EO TL2011-3	6000	240 000	250 370	1,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UIB 2009/1	1000	70 000	71 504	0,54%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	870	60 900	62 208	0,47%
EO UIB 2009/1	6000	420 000	429 022	3,24%
ES ATL 2008	2000	120 000	122 424	0,92%
TOTAL		5 510 963	5 685 956	42,90%
FCC				
FCC-BIAT-crédimm-1-P2	300	78 801	79 279	0,60%
FCC-BIAT-crédimm-2-P3	300	249 965	251 612	1,90%
TOTAL		328 766	330 891	2,50%
BTA				
B0316	100	103 530	103 504	0,78%
B0319	500	521 500	524 730	3,96%
B0319	100	104 330	104 963	0,79%
B0319	100	104 030	104 866	0,79%
B0319	290	295 887	302 452	2,28%
B0319	300	306 240	312 935	2,36%
B0319	300	306 390	312 989	2,36%
B0319	300	306 540	313 043	2,36%
B0319	300	306 690	313 096	2,36%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
B0319	210	214 788	219 205	1,65%
B0319	80	78 464	81 878	0,62%
B0717	475	529 625	497 750	3,76%
B0717	1500	1 585 500	1 572 162	11,86%
B0822	300	288 000	298 092	2,25%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	379 775	2,87%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 537	0,28%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 285	0,16%
TOTAL		5 489 502	5 500 263	41,50%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11 329 231	11 517 110	86,89%
TITRES OPCVM		133 000	197 210	1,49%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	197 210	1,49%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		11 462 231	11 714 320	88,38%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.539.454 dinars au 31 Décembre 2015, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		481 144	490 276	3,70%
CD BTE 18/05/16 (durée : 9 mois et taux : 6,5%)	1	481 144	490 276	3,70%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		481 144	490 276	3,70%
- DISPONIBILITES		1 049 178	1 049 178	7,92%
TOTAL GÉNÉRAL		1 530 322	1 539 454	11,61%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 619 dinars contre 12 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Autres débiteurs	619	12
Total	619	12

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 24.057 dinars contre 23.472 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dépositaire	3 831	347
Gestionnaire	20 226	23 125
Total	24 057	23 472

4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 13.826 dinars contre 18.099 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit

Désignation	31 /12/2015	31/12/2014
Impôts à payer	1 048	1 075
Commissaire aux comptes	10 496	14 673
CMF (redevance & Publication)	2 235	2 305
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
Total	13 826	18 099

4.1.6. Capital

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2014

Montant (en nominal)	16 024 700
Nombre de titres	160 247
Nombre d'actionnaires	919

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	20 343 600 D
Nombre de titres émis	203 436
Nombre d'actionnaires nouveaux	170

Rachat effectués

Montant (en nominal)	23 802 900 D
Nombre de titres rachetés	238 029
Nombre d'actionnaires sortant	208

Capital au 31 Décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400 D
Nombre de titres	125 654
Nombre d'actionnaires	881

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2015	12 565 400
Sommes non distribuables *	(104 921)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	228 748
Capital au 31 Décembre 2015	12 689 227

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de la période :	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(32 440)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(33 844)
Frais de négociation de titres	(2 589)
	(68 873)
Régularisation des S.N.D	
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	254 566
Régularisation des S.N.D sur rachats	(290 614)
	(36 048)
Sommes non distribuables	(104 921)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à 151.813 dinars contre 142.002 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	151 813	633 107	142 002	571 979
Revenus des titres OPCVM	-	44 333	-	-
Total	151 813	677 440	142 002	571 979

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à 6.224 dinars contre 41.240 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenus des certificats de dépôt	6 224	73 470	30 479	65 514
Revenus des comptes de dépôt	-	6 454	769	1 565
Revenus des autres placements monétaires	-	15 244	9 992	41 020
Total	6 224	95 168	41 240	108 099

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à 24.057 dinars contre 27.420 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du dépositaire	3 831	17 317	4 295	16 965
Rémunération du gestionnaire	20 226	93 481	23 125	91 282
Total	24 057	110 798	27 420	108 247

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à 5.106 dinars contre 8.201 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération commissaire aux comptes	882	7 355	3 529	14 000
Publicité et publications	479	1 442	165	653
Redevances CMF	3 428	15 844	3 919	15 472
Agios, frais bancaires et autres charges	18	72	18	72
Impôts et taxes	299	1 420	570	1 523
Total	5 106	26 133	8 201	31 720

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net